

Protocole concis de sécurité

chargement déchargement



1	Entreprise d'accueil	Entreprise de transport
Raison sociale	SARL PAL YVES	
Adresse	ARCHAUD VERGEZAC	
Téléphone	04 71 02 15 30	
Télocopie/e-mail	pal-yves@orange.fr	
Responsable	PAL Coline	

2

- Date d'expédition ou de réception :
- Date de départ : juin 2015
- Heure d'arrivée :
- Heure de départ :

ÉVALUATION ET PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'OPÉRATION DE CHARGEMENT ET/OU DE DÉCHARGEMENT

3					Marchandises				
Nature		État		Conditionnement		Quantité		Poids	
GNR Gazole		liquide		/		Variable		Variable	

4			Véhicule et matériels de manutention embarqués		
Type de véhicule		Caractéristiques du véhicule		Matériel et manutention prévu	
Camion citerne		matières dangereuses		Aucun	

5 Matériel mis à disposition par l'entreprise d'accueil **AUCUN**

<input type="checkbox"/> Quai	<input type="checkbox"/> Pont roulant	<input type="checkbox"/> Passerelle de débâchage ou autres dispositifs
<input type="checkbox"/> Chariot élévateur	<input type="checkbox"/> Transpalette électrique	<input type="checkbox"/> Transpalette manuel
		<input type="checkbox"/> Diable

6/7 Circulation dans l'entreprise - (voir plan et consignes générales joints)

8 Déroulement de l'opération

<input checked="" type="checkbox"/> Chargement	<input type="checkbox"/> Réalisé par l'entreprise d'accueil
<input type="checkbox"/> Déchargement	<input checked="" type="checkbox"/> Réalisé par l'entreprise de transport

9/10 Risques liés aux opérations de chargement et/ou de déchargement

Préciser les risques de l'opération et les mesures de prévention

Risque de débordement → kit anti pollution à disposition de carburant

→ Bac de rétention

11			Procédure d'alerte		
Secours internes		Secours externes		Incidents matériels	
06.50.93.50.07		18 / 112		06.50.93.50.07	

12			Signatures		
		Entreprise d'accueil		Entreprise de transport	
Visa et cachet de l'entreprise					

Carsat Centre Ouest - Édition : 2012

Carsat Centre Ouest - Assurance des Risques Professionnels

37, avenue du Président René Coty - 87048 LIMOGES CEDEX

Fax : 05 55 45 39 04 - Tél : 05 55 45 71 45

Courriel : cirp@carsat-centreouest.fr



MODE OPERATOIRE AU POSTE DE DECHARGEMENT



MODE OPERATOIRE AU POSTE DE DECHARGEMENT

Il est obligatoire :

- ⊕ de se faire indiquer les bouches de dépotage correspondant au produit livré,
- ⊕ de vérifier que la ou les cuves peuvent recevoir la totalité de la livraison sans risque de débordement,
- ⊕ d'entrer au pas dans le dépôt,
- ⊕ de porter tous les équipements de protection individuels,
- ⊕ de signaler au réceptionnaire toute situation anormale ou dysfonctionnement,
- ⊕ de positionner correctement le véhicule au poste de déchargement pour faciliter l'évacuation en cas d'urgence,
- ⊕ d'arrêter le moteur, sauf en cas de dépotage autorisé par pompe entraînée par le moteur,
- ⊕ si nécessaire d'actionner le coupe-batterie,
- ⊕ de serrer le frein de stationnement et de caler les roues,
- ⊕ de lever les vitres et fermer le toit ouvrant de la cabine,
- ⊕ de repérer les dispositifs d'alarme et de sécurité du poste de déchargement,
- ⊕ qu'une seule personne exécute toutes les opérations,
- ⊕ de brancher le câble de mise à la terre,
- ⊕ d'ouvrir les clapets de fond,
- ⊕ de raccorder le flexible sur la citerne du camion,
- ⊕ de raccorder le flexible au stockage client,
- ⊕ de se tenir à proximité immédiate du véhicule pour surveiller l'opération,
- ⊕ de vider les bacs à égouttures,
- ⊕ de laisser le lieu de dépotage dans l'état où on l'a trouvé.



Il est interdit :

- ⊗ de fumer,
- ⊗ d'utiliser le téléphone,
- ⊗ de se laisser distraire,
- ⊗ de procéder, sur le véhicule, à toute opération de nettoyage ou de réparation,
- ⊗ de laisser traîner : papiers, chiffons, débris divers,
- ⊗ d'uriner au poste de déchargement,
- ⊗ de dépoter par temps d'orage,
- ⊗ de manoeuvrer le véhicule pendant le dépotage d'une citerne.



LE NON RESPECT DE CES CONSIGNES ENTRAINERA DES SANCTIONS.